

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 72 (1927)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il y a des Suisses à Changhaï. En 1924, le Conseil municipal décida la création d'une compagnie d'infanterie, qui fut transformée ultérieurement en batterie d'artillerie légère, et dont feraient partie les Danois, les Hollandais, les Norvégiens, les Suédois et les Suisses. A l'instar des autres consulats intéressés, qui donnèrent connaissance de cette décision à leurs nationaux, le Consulat général suisse en informa le *Swiss Rifle club*, qui est, si l'on veut, la Société des carabiniers de l'endroit, et où les engagements des Suisses furent reçus. J'ignore s'ils furent nombreux à s'engager, mais j'aime à croire que tous ceux qui sont aptes à manier la carabine se seront présentés et que s'ils ont dû faire le coup de feu pour le respect de leur consigne, aucun n'aura flanché.

Les corps de volontaires ont été plusieurs fois mobilisés. Comme les autres étrangers, les Suisses domiciliés dans les concessions ont des intérêts à y défendre, et le Consulat général a exposé que le Conseil fédéral, n'a ni motif ni compétence pour empêcher nos concitoyens de prêter leur concours à la défense de l'ordre.

Ces explications ont-elles satisfait M. Reinhard ? Nous n'en savons rien et cela est sans importance, doivent se dire les Suisses de Changhaï. Qu'il aille en Chine, voir ce qu'on y pense, si l'air qu'on y respire est le même que celui du palais du parlement.

Voyez-vous ça ! Ces Suisses domiciliés en Chine qui ne tiennent pas à être massacrés plus que les autres Européens ou même que des Suisses qui seraient domiciliés ailleurs ! Et la Constitution ? et le droit international ? S'ils avaient l'ombre de patriotisme, ils sauraient que la Constitution et le droit international exigent qu'ils se fassent écorcher comme des lapins et laissent leurs carabines en panoplie dans les locaux du club.



## INFORMATIONS

---

**Le colonel du génie Jules Meyer.** — Le mercredi 9 mars dernier, on a rendu au Crématoire de la ville de Zurich les derniers honneurs à l'un des rares officiers suisses qui ait eu son heure de réputation mondiale, le colonel du génie Jules Meyer. Collaborateur de Schumann, à Magdebourg, Meyer se fit connaître de bonne heure par divers ouvrages sur la fortification cuirassée, dont il fut l'un des pionniers. Dans ces ouvrages, Meyer faisait preuve non seulement de connaissances techniques, mais surtout d'idées nouvelles en fait de

tactique, ainsi que d'une imagination féconde et d'un rare talent d'écrivain. Ses idées hardies lui valurent d'acribes critiques, auxquelles il ne fut jamais embarrassé de répondre. Son livre sur *l'importance des cuirassements mobiles pour la défense de la Suisse*, paru en 1891, est resté classique et, à certains égards, prophétique.

Rentré au pays, le major Meyer fut d'abord commandant du 6<sup>e</sup> bataillon de carabiniers. Le commandant de la 6<sup>e</sup> division, le futur général Wille, le tenait pour son meilleur commandant de bataillon. Transféré dans le génie, où ses connaissances spéciales l'appelaient, Jules Meyer y parvint au grade de colonel, et y fonctionna comme instructeur des troupes du génie, puis comme chef du génie de ces fortifications du Gothard, où ses idées et celles de son chef Schumann avaient trouvé leur application.

Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une facilité de parole remarquable, Jules Meyer était hors de pair comme conférencier et professeur en matière de fortification et d'histoire militaire. C'est ce qui lui valu d'être appelé à professer à la Section militaire de l'Ecole polytechnique fédérale, dont il était, lors de sa mort, doyen ad intérim. C'est à ce titre que le colonel commandant de corps Bridler a, lors des obsèques, adressé, au nom de l'armée et du Département militaire suisse, un dernier adieu au camarade disparu.

Disons en terminant que Meyer n'avait pas seulement du talent mais aussi du cœur. Bien qu'ancien sous-officier de l'armée allemande et ne sachant pas le français, il avait su comprendre le caractère romand et se créer de nombreuses et solides amitiés parmi les officiers du génie de la Suisse française, qui garderont le souvenir de leur vieil ami Jules Meyer.

**Les jeux olympiques.** — En 1928, les jeux olympiques, IX<sup>e</sup> célébration, seront organisés en Suisse. Le comité exécutif a chargé une commission dite de la « Collecte nationale » de recueillir une somme de 150 000 fr., qui doit permettre l'entreprise, les jeux d'hiver, comme à Chamonix l'année dernière, et les jeux généraux. Renonçant à une collecte ordinaire, la commission a résolu une collecte nationale à laquelle elle demande aux associations sportives de participer par un don volontaire de 10 centimes par sociétaire.

Il va sans dire que des versements personnels plus importants, si minimes soient-ils, recevront le meilleur accueil. On les enverra au délégué du comité exécutif, M. E. Kollbrunner, rue du Marché, 14, à Berne, ou au compte de chèques postaux III 6060.